

[Traduction]

LES PENSIONS

LES DISPOSITIONS DE L'ACCORD CONCLU ENTRE LE CANADA ET L'ALLEMAGNE DE L'OUEST

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances, à qui j'en ai donné avis. Elle porte sur l'accord réciproque que le premier ministre a signé au nom du Canada pendant l'été de 1981 avec la République fédérale d'Allemagne de l'Ouest, en matière de fiscalité, et dont un article vise la double imposition des pensions. L'accord a été ratifié par le Parlement de l'Allemagne au cours de l'année et j'apprends que même si le bill a été adopté par le Sénat, le ministère de la Justice a des réticences et laissera passer une autre année financière avant que les pensionnés qui ont acquis certains droits dans la République fédérale touchent les prestations qui penchent légèrement en faveur du Canada. Le ministre peut-il nous informer aujourd'hui qu'il interviendra auprès du ministère de la Justice et des leaders parlementaires pour que le bill soit adopté avant que nous ajournions pour le congé de Noël?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je puis confirmer que j'ai effectivement demandé aux employés du ministère un rapport sur la difficulté que le député soulève. L'allusion qu'il a faite à une complication possible qu'ont signalée les conseillers juridiques du ministère de la Justice me fait hésiter à promettre que la question sera réglée promptement.

* * *

LE COMMERCE

LE PROJET DE CRÉATION DE LA FONDATION ASIE-PACIFIQUE

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre, s'il pouvait m'accorder son attention. Le gouvernement pourrait prendre une initiative concrète pour favoriser la reprise économique en intensifiant nos échanges commerciaux avec les pays riverains du Pacifique avec lesquels, il le sait bien, nous faisons actuellement plus de commerce qu'avec l'Europe en général. Cela dit, nous avons été heureux de constater que le premier ministre a donné son appui la semaine dernière, à Vancouver, à la fondation Asie-Pacifique, qui émane d'une initiative prise par le gouvernement Clark en 1979. Il a malheureusement omis de préciser quand au juste il se propose de créer cette fondation. Pourrait-il dire à la Chambre quand cette fondation sera créée? Quand débloquera-t-il 20 millions de dollars à cette fin? Où se trouvera-t-elle? Qui la dirigera?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai déclaré à ce propos la semaine dernière à Vancouver, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures venait

Pétitions

de recevoir le rapport de la fondation et qu'il devait former dans son ministère un groupe qui sera chargé d'étudier les réponses aux questions que l'honorable représentante pose.

* * *

● (1200)

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA PERMISSION D'EXPLOITER UNE LOTERIE

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, je voudrais poser une brève question au ministre des Affaires des anciens combattants. Le 11 novembre dernier, au retour d'une cérémonie du jour du Souvenir, l'Association des anciens combattants de la marine à Hamilton a appris de la police régionale qu'une loterie dont le prix des billets était de 25c. qui servait à recueillir des fonds pour les anciens combattants nécessiteux était illégale et que des accusations seraient portées si elle continuait à fonctionner. Ce jour-là, soit le 11 novembre, il y avait \$40 dans la cagnotte.

Le ministre appuierait-il la demande que les associations d'anciens combattants adressent au ministère du Revenu national pour leur permettre d'exploiter légalement une loterie en novembre et à n'importe quel autre moment où elles pourraient décider de recueillir des fonds pour les anciens combattants nécessiteux qui ne sont pas protégés par les divers programmes d'aide?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, cette affaire a été signalée à mon attention quelques jours après l'événement. Je trouve fort regrettable que la police locale ait choisi le jour du Souvenir pour rendre visite à l'association en question. Comme les députés le savent, certaines dispositions du Code criminel et la compétence fédérale-provinciale sont en cause dans cette affaire. Nous examinons la situation et nous espérons pouvoir régler le problème sous peu.

* * *

[Français]

PÉTITIONS

M. HALLIDAY—LE DÉSARMEMENT GÉNÉRAL

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le Bureau de la Chambre le 351^e rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition présentée par l'honorable député d'Oxford (M. Halliday) le jeudi 9 décembre 1982 et qu'il constate qu'elle est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.